

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizera per las regiuns da muntogna (SAB)

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach / Tel. 031/ 382 10 10 / Fax 031/ 382 10 16
www.sab.ch info@sab.ch Postkonto 50-6480-3



Berne, le 19 janvier 2018

Communiqué de presse no 1145

Les régions de montagne rejettent « No-Billag »

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) s'oppose résolument à l'initiative populaire « No Billag ». Car en cas d'acceptation, cette initiative aurait de lourdes conséquences quant à la diversité médiatique au sein des régions de montagne. Concrètement, la SSR ne pourrait plus exister sous sa forme actuelle et la plupart des 34 stations régionales de radio et de télévision devraient définitivement cesser leurs activités. Enfin, de nombreux emplois seraient supprimés au sein des régions de montagne.

L'initiative populaire « No Billag » sera soumise à votation, le 4 mars 2018. Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) recommande de glisser un « non » dans l'urne.

« No Billag » menace 34 radios et télévisions régionales

Si cette initiative devait être adoptée, la plupart des 34 stations régionales de radio et de télévision ne pourraient plus exister et devraient cesser leurs activités, d'ici fin 2018. Ces médias dépendent des recettes provenant des redevances de réception. La part qui leur est reversée représente un à deux tiers de leurs revenus. Dans les régions de montagne, en particulier, la disparition de la redevance ne pourrait être compensée par des recettes publicitaires. Par conséquent, les prestations de service public fournies par les 34 médias régionaux ne seraient plus assurées. Ces chaînes diffusent, dans leur région respective, des informations sur des thèmes sociaux, politiques, culturels et sportifs. Elles constituent donc une source d'information importante pour les autochtones et les touristes. Ces informations ont prouvé leur utilité lors de situations de crise, comme en cas d'inondations ou de forts dangers d'avalanches. D'autre part, les diffuseurs régionaux connaissent particulièrement bien la situation locale et peuvent donc proposer des informations spécialement adaptées aux besoins de leur public.

Non à un grounding de la SSR !

Si l'initiative était acceptée, la SSR sera dissoute. Ce serait un peu comme lors du grounding qu'avait connu Swissair à l'époque. La SSR assure aujourd'hui un mandat national de service public. Elle diffuse des informations liées à l'ensemble du pays. Elle couvre aussi de nombreux événements sportifs, comme les courses de ski ou les compétitions de lutte suisse. Elle produit encore des émissions consacrées à la vie culturelle, comme celles dédiées aux rencontres suisses de yodel ou à la musique

populaire. Dans ce cadre, elle offre une plateforme aux artistes locaux. Cela permet à certains artistes, issus des régions de montagne, d'acquérir une renommée nationale. A l'occasion de l'ouverture du nouveau tunnel de base du Gothard, elle a par exemple diffusé des émissions pédagogiques, consacrées à l'histoire et au développement du Saint-Gothard. La SSR offre aussi un service apprécié par les personnes malentendantes. Si l'initiative « No Billag » était acceptée, cette prestation ne serait plus assurée. Selon le texte de l'initiative, l'actuel paragraphe 2 de l'article 93 de la Constitution fédérale doit être supprimé sans être remplacé. Aucune nouvelle structure ne serait en mesure de remplacer la SSR, en proposant un ensemble de prestations aussi complet et en comptant sur les seuls revenus qu'elle générerait elle-même. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles presque tous les pays européens connaissent un contrat de service public, lié à un système de redevances.

« No Billag » nuit à l'économie

Si cette initiative était adoptée, quelque 13'500 emplois disparaîtraient en Suisse. Dans les cantons de montagne, comme les Grisons et le Valais, 250 emplois seraient biffés dans chacun d'entre eux. Au Tessin, 1'155 personnes perdraient leur emploi, avec la disparition de la RSI. Il faut aussi noter que les stations de radio et de télévision sont des clients importants pour l'économie locale. De plus, les médias constituent une source importante d'information, pour les entreprises, quant à l'évolution de leur région. Les trois-quarts des entreprises n'ont pas à payer de redevance. C'est le cas pour les petites et moyennes entreprises (PME), dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à CHF 500'000. Pour les grandes entreprises, la redevance n'est pas vraiment un fardeau. En outre, l'électorat s'est déjà prononcé en faveur de la modification de la loi sur la radio. L'acceptation de cette loi a permis de remplacer l'ancien système par une redevance générale, indépendante de la possession d'un appareil de réception. Il est donc incompréhensible que l'argument financier soit aujourd'hui utilisé par certaines associations professionnelles.

Un « plan B » qui n'en est pas un !

Au début de l'année, l'Union suisse des arts et métier (USAM) a présenté un « Plan B », en cas d'adoption de l'initiative. Ce « plan B » n'est pas digne de confiance. L'USAM fait valoir que les prestations de la SSR pourraient être financées, à l'avenir, par de nouvelles subventions fédérales et cantonales, par une augmentation des recettes publicitaires et par l'introduction d'offres payante. Mais ce « Plan B » ne peut pas fonctionner. Le fait que c'est l'USAM qui demande régulièrement des suppressions de subventions, alors qu'aujourd'hui elle en propose de nouvelles, n'est tout simplement pas crédible. En outre, les cantons n'ont aucune compétence dans le domaine des médias, et ce, même si l'initiative était adoptée. De plus, il est quasiment impossible de générer des recettes publicitaires supplémentaires, en particulier dans les régions de montagne. Avec l'introduction d'offres télévisuelles payantes, la consommation des médias deviendrait, en fin de compte, nettement plus chère. Chez UPC Cablecom, une connexion de base coûte environ 800 Fr. Pour profiter de la chaîne sportive, il faut ajouter 300 Fr. supplémentaires. Dans ce cas, les coûts seraient trois fois plus élevés (environ 1'100 Fr.), que par rapport au système actuel. En fin de compte, si l'initiative était acceptée, ce sont les consommateurs qui en feraient les frais. Ils auraient moins d'informations à disposition pour un coût plus élevé et devraient, en plus, payer pour les services ne faisant pas partie de l'offre de base (sports et divertissements).

Les régions de montagne particulièrement concernées

Dans le secteur de la presse écrite, une forte concentration est actuellement en cours. Si l'initiative « No Billag » devait être adoptée, des réductions massives interviendraient également dans le secteur des médias électroniques, en particulier dans les régions de montagne. Ces dernières sont donc particulièrement touchées par cette initiative. Le SAB rejette donc catégoriquement « No-Billag ». Le SAB s'est également engagé pour le maintien de la diversité de la presse écrite. C'est pourquoi notre organisation se bat, depuis de nombreuses années, pour le maintien de l'aide indirecte à la presse.

Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB et Conseillère nationale,
Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Directeur du SAB et Conseiller national,
Tél. 031 382 10 10